

MEMOIRE

POUR JUSTIFIER

LA CONDUITE DU ROY

CONTRE

LES FAUSSES IMPUTATIONS

DE LA COUR DE SAXE.



BERLIN 1756.



12247

Hist. Germ. D.

350.8.12

M. B. M. O. R. E.

POUR JUSTICE

LA COMDUTE DU ROY

Aus der
Schloßbibliothek zu Oels
1885

LES P.
DE L.

BERLIN 1746



Les justes motifs, qui ont obligé le Roy, à s'aussurer des Etas Electoraux du Roy de Pologne, pendant le cours des troubles, ne sont pas de nature, à craindre le grand jour & à devoir être caché aux yeux du Public. S. M., par menagement pour un Prince, qu'Elle ne vouloit pas traiter en ennemi, n'avoit fait que les indiquer, dans la declaration, qu'Elle fit publier, lors de son entrée en Saxe; Elle se flattoit, qu'en rappelant le souvenir du passè, & en faisant connoitre ses apprehensions pour l'avenir, la Cour de Saxe sentiroit d'Elle même, que S. M. devoit être instruite de ses menées secretes & de ses desseins dangereux. & que prenant en consequence le parti le plus sage, elle tacheroit, bien loin de s'opposer à ses mesures, de concourir plustôt à leur execution. Mais la resistance de cette Cour, les fausses couleurs, sous lesquelles elle s'ef-

) (2

force,

109

❖ ❖

force, de faire envisager l'entreprise du Roy, les calomnies & les impostures que ses Ministres ont la temerité, de repandre sur son sujet, mettent S. M. dans la nécessité, d'entrer dans des details, qu'Elle auroit voulu supprimer, & de faire voir à toute l'Europe, qu'Elle n'a pris qu'un parti forcé, & qu'Elle n'a fait dans cette occasion, que ce que la saine Politique, la raison & la justice même lui prescrivoient.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, que la Cour de Saxe a commencé, à travailler contre les intérêts du Roy. La conduite, qu'Elle tint pendant la guerre de 1744, fournit une preuve bien concluante de ses mauvaises intentions & de ses projets pernicioeux, & le Traité de partage, qui fût signé à Leipzig le 18 Mai de l'année suivante, & par lequel Elle s'appropriâ les Duchés de Magdebourg & de Crossen, le Cercle de Schwibus & la partie de la Lusace, qui appartient au Roy, fit assez connoître le motif secret, qui l'avoit porté, à s'unir avec les ennemis de S. M. Le Roy ne voulût pas cependant paroître se repentir d'un Complot, qu'il eut le bonheur, de faire échouer, & lorsque le succès de ses armes le mit en état, de faire éclater sa vengeance, il aima mieux suivre le penchant, qui le portoit à la générosité; Il se flatta, qu'il fattacheroit cette Cour malintentionnée, par les liens de la reconnoissance; mais l'évènement ne tarda pas, à lui prouver le contraire, & si la paix de Dresde fait l'éloge de la moderation du Roy, elle fera aussi un monument éternel de l'ingratitude de la Cour de Saxe.

Deux ans après la conclusion de cette paix les Ministres Saxons n'eurent rien de plus pressé, que de faire revivre ce même Traité de partage, qui avoit été signé pendant la guerre. Les avantages, que la Cour de Saxe s'étoit stipulée, la part, qu'elle s'étoit choisie des dépouilles du Roy, devoit servir de base à son accession au Traité de Petersbourg. C'étoit le prix, auquel le Comte Brühl offroit l'Amitié de son Maître, & l'assistance de la Saxe, à tous ceux, qui la recherchoient. Ce fût, pendant long tems, l'objet de toutes ses negociations à Vienne & à Petersbourg; la proposition en a été renouvelée tout autant de fois, qu'on a eu besoin de la Saxe. C'est un plan, qui a subsisté depuis la paix de Dresde, jusqu'à aujourd'hui, & dont on decouvre des traces dans toutes les depeches les Ministres Saxons, que le Roi a trouvé moyen, de se procurer.

Pour



Pour parvenir d'autant plus sûrement à ses fins, le Comte de Brühl ne négligeoit rien, de ce qu'il croyoit pouvoir lui en assurer l'exécution. La ruse & le mensonge, les insinuations les plus sinistres, & les artifices les plus grossiers, tout fut mis en usage, pour rendre la conduite du Roi suspecte, & pour repandre du venin sur ses actions les plus innocentes; & ajoutant à l' noirceur de ces procédés, la duplicite la plus marquée, il redoubloit ses protestations envers les Ministres du Roi, à mesure qu'il travailloit sourdement contre lui, & tandis qu'il frappoit à toutes les portes, pour allarmer les voisins de Sa Majesté, pour lui enlever des Alliés & pour lui susciter des ennemis, on tenoit à Dresde le langage de l'Amitié, & il sembloit, à en juger par les discours du Ministre Saxon, qu'il n'avoit pour but, que l'union la plus étroite & la plus intime entre les deux Cours. Mais le secret transpira, malgré ces precautions, & le Comte de Brühl plus habile, à former des machinations, qu'à les cacher, ne pût pas empêcher, que le Roi n'en fut informé.

Cependant Sa Majesté auroit continué de mépriser les efforts impuissants de ce Ministre artificieux, si l'approche des evenemens, que la Politique ambitieuse de la Maison d'Autriche a sçu faire naître, n'avoit reveillé son attention. Dans un moment aussi critique, les desseins de la Saxe ne pouvoient plus lui être indifferents; & elle eût bientôt de nouveaux indices, d'un concert secret entre les deux Cours. Une lettre du Comte Rutowsky au Marechal Braun, relative aux circonstances presentes, & que le hazard fit tomber entre les mains du Roi, prouvoit assez clairement, qu'il estoit question de mesures à prendre, en cas de besoin. Le Roi apprit peu après, que la negotiation du Comte Flemming à Vienne tendoit au même but; que ce Ministre avoit fait sentir, que la situation de la Cour de Saxe, & la puissance du Roi ne lui permettoient pas, de se declarer dans le moment present; que la Cour de Vienne estoit entrée dans ces raisons, mais qu'elle avoit donné à connoître en même tems, qu'il se presenteroit peut-être par la suite des circonstances favorables, dont on pourroit profiter, & qu'en ce cas on se flattoit, que la Cour de Dresde ne refuseroit pas, d'entrer dans les vuës de la Maison d'Autriche; que le Comte de Brühl avoit parû goûter cette insinuation, & qu'il avoit été resolu en consequence, de menager pour cet effet l'amitié de la Cour de Russie, de se preparer à tout evenement, de laisser passer tranquillement l'Armée du Roi en Bohême & de se determiner en suite selon que les circonstances le permettroient.



Il n'y a rien dans tout ce qui vient d'être annoncé, qui ne soit conforme à la vérité, & constaté par des pièces authentiques, qui sont entre les mains de Sa Majesté, & qui vont être incessamment exposées aux yeux du public.

Le Roi veut bien après cela s'en rapporter au jugement de tous ceux, qui ne se sont pas laissés prévenir par les artifices des Saxons & des Autrichens, & leur laisser décider, si, après des preuves si claires des projets dangereux de la Cour de Dresde, il restoit à Sa Majesté le choix d'un parti à prendre, dans les circonstances, où Elle se trouvoit, & si Elle pouvoit s'abandonner à la discrétion d'un Voisin dont la mauvaise volonté Lui étoit si connue? Le Roi obligé de prévenir un agresseur injuste, pouvoit-il laisser derrière lui l'Armée Saxonne, sans s'exposer volontairement à la dévastation de ses Etats, & à sa propre ruine? l'expérience du passé, & la protection qu'il devoit à ses peuples, ne lui imposent-elles pas la loi, de s'assurer avant toutes choses de la Saxe, & de la mettre hors d'état de Lui nuire?

Ce sont aussi ces considérations pressantes, qui ont porté le Roi, quoiqu'à regret, à une démarche, qu'il auroit voulu pouvoir éviter, mais, si Sa Majesté a senti la nécessité de ce parti, avant que de le prendre; Elle a eû lieu, de s'en convaincre de plus en plus, depuis le séjour, qu'Elle a fait en Saxe. Les Magazins considérables, qu'on avoit préparé de longue main, & qui fournissent aujourd'hui à la subsistance des Troupes Saxonnnes; la Résolution, que le Roi de Pologne a prise, de se mettre à la tête de son Armée, & de se poster dans une situation si propre, à faciliter la jonction de l'Armée Autrichienne; enfin un chemin nouvellement construit à travers les montagnes de Bohême, & marqué de distance en distance par des poteaux, avec l'inscription remarquable de *chemin militaire*; Ce sont tout autant de circonstances, qui achevent de mettre les desseins de la Cour de Saxe dans tout leur jour. Ce nouveau *chemin militaire* en particulier n'aura assurément pas été fait, pour faciliter le passage de l'Armée du Roi, & ces poteaux, qui subsistent encore aujourd'hui sont des preuves parlantes d'un concert formé, il y a déjà quelque tems, entre les Cours de Vienne & de Saxe, & ne justifient que trop les raisons, que le Roi, a eû, d'en empêcher les effets.

Vainement les Ministres Saxons voudroient-ils opposer à des preuves si convaincantes les propositions de Neutralité faites par le Roi de Pologne; car
quel

EX



quel fond le Roi auroit - il pû faire sur un Traité extorqué par la force? Le Comte de Brühl, dont l'esprit est si fertile en subtilités, n'auroit-il pas trouvé dans cette seule circonstance, un pretexte plus que suffisant, pour en revoquer la validité, & le Roi, qui vouloit écarter tout ce qui pourroit ramener les circonstances facheuses de l'année 1745. Ne se feroit-il pas vû par là dans cette même situation, qu'il avoit voulu, éviter. Il ne restoit donc pour sa seureté, que le seul moyen, de bloquer le camp de Pirna & de desarmer ces Troupes, si visiblement destinées, à l'assistance de ses ennemis & à la ruine de ses États; c'étoit le seul parti à prendre, dans les circonstances presentes, & tout homme impartial, & qui juge des choses sans prevention, conviendra, que Sa Majesté n'auroit pû en agir autrement, sans manquer à toutes les regles de la prudence, & sans se rendre responsable envers ses propres Sujets.

Le Roi entre avec sensibilité dans la situation du Roi de Pologne; mais ce Prince ne doit s'en prendre qu'au Ministre, dont il suit les conseils, & qui n'est pas moins l'ennemi de la Saxe que celui du Roi. Il n'auroit tenu qu'à Sa Maj. Polonoise, de se retirer, dès le commencement de ces troubles, dans son Royaume, & d'assister à la Diette, qui devoit s'assembler à Varsovie; le Roi l'auroit désiré & lui avoit fourni toutes les facilités nécessaires pour cet effet; & ce n'est pas sa faute, si ce Prince, suivant encore dans cette occasion des Conseils, qui devoient depuis long temps lui être suspects, a pris le parti de rester en Saxe, de se mettre à la tête de ses troupes & de se laisser enfermer dans son camp. Tout ce que le Roi a pû faire dans ces circonstances, se borne, à traiter le Roi de Pologne avec tous les égards dûs aux Souverains, & c'est aussi ce qui s'est fait jusqu'ici & ce qui se fera constamment à l'avenir. Le Roi n'ignore pas les bruits injurieux & les faussetés manifestes, que le Comte Brühl a trouvé à propos, de repandre par tout sur ce sujet, aussi bien que sur l'oppression des habitants & sur les prétendues cruautés, qu'on exerce à leur égard. Mais tout ce qui part d'une source aussi suspecte ne devoit jamais faire la moindre impression, & encore moins devoit-on donner créance à des suppositions, aussi éloignées de la façon de penser de Sa Majesté, que contraires à la vérité. Le Roi de Pologne pourra toujours s'attendre, de la part du Roi, à toutes les attentions & à tous les menagements compatibles avec les circonstances. On lui envoie journellement les provisionis & les rafraichissements nécessaires pour sa table. On n'a jamais fait la moindre difficulté de remettre à la Reine tout autant d'argent, qu'Elle a souhaité d'en avoir. La sûreté publique regne dans l'interieur du pays;

pays;



pays; les troupes Prussiennes y observent la discipline la plus exacte; il n'y est question ni de pillage ni de violence, & le Commerce y est aussi libre qu'au sein même de la paix. Si l'on est obligé de fournir des livraisons de vivres & de fourages à l'Armée du Roi, c'est une suite nécessaire des circonstances, ou S. M. se trouve, & encore ne fait-on rien à cet égard, que ce qui s'observe, parmi les nations les plus policées, dans des cas semblables. Si l'on a fait ouvrir les Archives, ce n'a été, que pour avoir les originaux de plusieurs pieces, dont le Roi avoit déjà les copies entre ses mains. On n'a pas touché à tout le reste, & S. M. ne s'est portée à cette démarche, que pour mettre le Comte Brühl hors d'état, de nier l'existence de ces pieces, qui serviront, à convaincre le public de la verité de tout ce qu'on vient de lui annoncer. En un mot le Roi n'a pour bût dans toute cette entreprise, que sa sûreté & sa defense. Ce sont les troupes Saxones, que S. M. veut mettre hors d'état de lui nuire. Elle n'a aucun dessein, ni contre le Roi de Pologne, ni contre ses états. Elle n'a formé aucune pretention sur la Saxe, & elle ne pretend pas y acquerir un seul ponce de terre. Il est vrai, que les procedés de cette Cour auroient mis le Roi en plein droit, d'en user tout autrement, & qu'il y a eu bien des guerres commencées pour des sujets de plaintes beaucoup moins graves, que ceux, que la Cour de Saxe a donné à S. M. mais ces considerations n'empêchent pas, que le Roi ne persiste dans la ferme resolution de remettre le Roi de Pologne, ainsi qu'il l'a déclaré, dans la pleine & paisible possession de tous ses états, dès qu'il pourra le faire sans risque & sans danger pour les siens.

Le Roi se flatte, que ce fidele exposé des motifs, qui l'ont fait agir, & de la veritable situation des choses, servira, à convaincre toute l'Europe, de la justice de sa cause, & à détruire les exagerations & les calomnies, que les Ministres Saxons ne cessent de repandre, pour surprendre la compassion du public & le prevenir en leur faveur.



Hist. Germ. D. 350, 8